

La mobilité transfrontalière des travailleurs entre la Sarre et la Lorraine: une importe ressource territoriale

Cet article analyse les mécanismes qui ont contribué à favoriser les mobilités transfrontalières entre la Sarre et la Lorraine. Il met en évidence trois principaux processus ayant normalisé ces échanges entre ce petit Land allemand et cette petite région française. Le premier est de nature socio-historique. Traverser la frontière pour aller travailler est un fait social ancien ayant généré des routines et des interactions sociales transfrontalières fortes. Le second processus est de nature réglementaire et juridique. Ces pratiques anciennes ont été progressivement encadrées par des règles juridiques. La construction européenne des années 1950 avec la CECA tout d'abord, puis, la CEE et, enfin l'Union européenne et l'espace Schengen, va apporter un cadre favorisant cette libre circulation des travailleurs et des prestations transfrontalières de services. Le troisième et dernier processus est constitué par la généralisation et la diversification des pratiques actuelles du travail transfrontalier dans un contexte de mutation de l'environnement économique et social. Ces pratiques actuelles sont elles-mêmes génératrices de nouvelles règles juridiques comme pour les détachements transfrontaliers des travailleurs. Il serait donc souhaitable de créer des dispositions de détachement adaptées aux régions frontalières, qui favoriseraient les liens économiques grandissants. Sur un plan théorique, cette analyse empirique permet alors d'aborder la mobilité transfrontalière comme une véritable ressource territoriale, source de valeurs pour les individus, les entreprises et donc pour les territoires eux-mêmes.